

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D056

Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants 2024

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'arrêté municipal n° 2024/AR042 en date du 05/09/2024, autorisant et réglementant la capture et la stérilisation des chats sur la commune

Vu le devis reçu en date du 29/09/2023, et signé en date du 21/10/2023, dont les tarifs sont pour l'année 2023 et l'année 2024,

Vu les crédits disponible au budget 2024 de la commune

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place des campagnes de stérilisation des chats sur l'année 2024,

DECIDE

Article n° 1 : Le cabinet vétérinaire, dont le siège social est situé à La Chartre sur le Loir (Sarthe) - 1 rue Léo Delibes - est retenu pour la stérilisation des chats errants capturés pendant les campagnes de stérilisations menées par la Commune.

Article n° 2 : Le coût de la prestation suivante par chats s'élève :

- Castration males : anesthésie / Castration / surveillance anti-douleur = 52.50€ TTC
- Stérilisation femelles : anesthésie / Stérilisation / surveillance anti-douleur = 83.30€ TTC
- Stérilisation femelles gestantes : anesthésie / Stérilisation / surveillance anti-douleur = 139.30€ TTC

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 05/09/2024

Le Maire,
Monique TROTIN

